



Critères à respecter établir pour la lettre d'invitation Chinoise

- Être établie sur papier entête de la société (adresse et N° de téléphone sont obligatoires)
- Mentionner le nom, prénom, numéro de passeport, sexe et date de naissance de l'intéressé
- Mentionner le type de visa demandé, le nombre d'entrées et la période du premier voyage
- Comporter cachet commercial chinois rond et de couleur rouge + signature
- Indiquer les villes visitées ainsi que les dates d'entrée et de sortie pour chaque voyage
- Dater de moins de 3 mois
- Indiquer que tous les frais du passager sont pris en charge soit par la société française soit par la société invitante chinoise. Sans cette mention le visa est refusé !
- Indiquer que l'entreprise prend bien les mesures sanitaires en compte à l'arrivée du voyageur en Chine (quarantaine et test) et nommer un garant

Pour les visas multiples entrées, les invitations doivent mentionner la durée du séjour et le nombre d'entrées désirées. En l'absence de ces mentions le consulat ne délivre par défaut qu'une seule entrée.

Il faut fournir la copie de **TOUS** les précédents visas chinois de type "M" obtenus depuis Aout 2013 figurant dans le passeport présenté pour la demande de visa. **Toute copie manquante sera facturée 0.50 € la copie.** Nouveau : Si vos précédents visas Chine figurent sur un autre passeport toujours valable, il faut le présenter également ou joindre une lettre expliquant pourquoi il n'est pas joint à la demande de visa.

Pour les Africains, Algériens et Tunisiens fournir une invitation officielle émanant du Ministère des Affaires étrangères portant la mention TE

Si vous êtes le gérant de la société française, joindre en plus un extrait K-bis récent (datant de moins de 3 mois)